

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif (CA)

La CIEHL est gérée par un CA désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2011, la composition du conseil est la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS JUSQU'AU 30 JUIN	DÉLÉGUÉS DÈS LE 1ER JUILLET
Blonay	Henri Mérinat	Bernard Degex
Chardonne	Serge Jacquin	Serge Jacquin
Corseaux	Gaston Barman	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun	Franz Brun
Jongny	Claude Genton	Fabienne Curchod
Montreux	Pierre Salvi	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Jean de Gautard	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Nicole Rimella	Lyonel Kaufmann
Vevey	Laurent Ballif	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2011 : présidence par Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux, vice-présidence par M. Henri Mérinat, syndic de Blonay.
- Dès le 1^{er} juillet 2011 : présidence par M. Serge Jacquin, syndic de Chardonne, vice-présidence par M. Bernard Degex, syndic de Blonay.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2011 : président, M. Peter Menzi, conseiller communal à Veytaux, rapporteur, excusé.
A titre exceptionnel, le greffe de Veytaux a rédigé le rapport.
- Dès le 1^{er} juillet 2011 : président, M. Pascal Brauchli, conseiller communal à Chardonne, rapporteur, M. Laurent Cossy, conseiller communal à Chardonne.

ACTIVITÉS 2011

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée. Outre le traitement des affaires courantes (comptes, budget), le CA a traité d'informations diverses et a suivi l'évolution des dossiers en cours, en particulier :

- demande de soutien de la commune de Montreux pour la rénovation de la salle de concert de l'Auditorium Stravinski ;
- phase finale du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Riviera / Veveyse / Haut-Lac (Rivelac) ;
- travaux préparatoires au lancement d'un appel d'offres publiques pour l'attribution d'un mandat d'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et /ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera.
- projet d'Espace régional des Pléiades.

Auditorium Stravinski

Pour rappel, la commune de Montreux a déposé un préavis municipal en août 2010 auprès de son conseil communal, portant sur un crédit pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'auditorium Stravinski, rendu nécessaire après 20 ans d'exploitation. La demande de soutien auprès de la CIEHL portait sur un montant de Fr. 1 million.

Le CA a reconnu l'intérêt public régional du projet et accepté l'octroi d'un soutien à hauteur de Fr. 1 million en septembre 2010. Cette décision a été confirmée à l'unanimité par les municipalités début 2011.

Les travaux ont débuté en décembre 2010 et se sont achevés en juin 2011, avec l'inauguration de la salle rénovée. Le budget annoncé a été respecté.

Un projet de préavis spécifique a été transmis aux municipalités à fin 2011. Le préavis définitif sera déposé devant les dix conseils communaux pour décision au début 2012.

Projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac

Les rapports d'activités de la CIEHL de 2008 et 2009 ont fait état des démarches entreprises lors de la phase de pré-étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (T/U). La phase de pré-étude a en outre fait l'objet d'un bulletin d'information spécifique daté d'avril 2010, distribué aux conseils communaux de la Riviera.

Pour rappel, l'année 2010 a vu le démarrage du projet d'agglomération Rivelac, placé sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par le Canton de Vaud réunissant des représentants du canton, des dix communes de la Riviera, de celle de Châtel-St-Denis et des communes du Haut-Lac (Noville, Rennaz, Villeneuve et Roche). Le mandat d'étude a été confié au groupement de mandataires MRS Partner SA, Feddersen & Klostermann, Paysagegestion SA,

CSD Ingénieurs SA pour un montant total de Fr. 376'638.-, dont Fr. 175'061.- à charge de la Riviera selon la convention de financement signée entre le canton de Vaud et les 15 communes partenaires, dont les dix communes de la Riviera.

L'année 2011 a été consacrée à l'étude proprement dite, soit la présentation de mesures infrastructurelles pouvant potentiellement bénéficier d'un cofinancement de la Confédération. Un rapport préliminaire a été transmis à la Confédération en mars 2011. Le rapport final du projet d'agglomération, contenant les propositions définitives de mesures approuvées par les communes et le canton, a été déposé auprès de la Confédération dans le délai impératif fixé au 31 décembre 2011. Le projet a fait l'objet d'une conférence d'information le 20 décembre 2011, principalement destinée aux conseils communaux et aux associations.

Un compte-rendu détaillé du déroulement de l'étude et du projet figurent dans le rapport d'activités 2011 de la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT) et dans celui du SAI. En outre, le site internet du SAI a été régulièrement mis à jour et permet de consulter en ligne les principales informations et documents s'y rapportant.

Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et /ou d'une gouvernance régionale

Abordée entre les communes de la Riviera dès 2007, l'idée de fusion a fait l'objet d'un rapport de pré-étude de l'Idheap en 2009, mettant en évidence les thèmes à traiter dans le cadre d'une étude de fusion. En 2010, estimant que le lancement d'une étude sur la fusion ne revêtait pas un caractère d'urgence, les municipalités ont privilégié le suivi des études et projets régionaux en cours tels que le projet d'agglomération Rivelac ou l'intégration de l'ORC à la Plate-forme sécurité. Les municipalités ont néanmoins délégué à la commune de Vevey le soin de trouver un mandataire chargé de rédiger un cahier des charges et de suivre la procédure d'appel d'offres de marchés publics nécessaire au lancement de l'étude.

Les divers bureaux envisagés n'ayant pu, pour des raisons diverses, mener à bien ce mandat, le CA de la CIEHL a finalement repris ce projet en automne 2011, en confiant au SAI la tâche de suivre la procédure de marchés publics.

Dans l'intervalle, les réserves émises en début de nouvelle législature 2011-2016 par certaines communes quant au bien-fondé d'une telle étude ont permis de clarifier les attentes des unes et des autres et de fixer un nouveau cadre de réflexion. Les municipalités ont ainsi exprimé le souhait que l'étude d'opportunité s'attache à évaluer plusieurs scénarios, allant d'une fusion des dix communes à l'échelle de la région, à l'hypothèse d'une ou plusieurs fusions partielles selon des périmètres restreints, voire à une autre forme de gouvernance.

Le bureau Techdata a été mandaté en automne 2011 pour suivre la procédure de marchés publics et rédiger l'appel d'offres en collaboration avec le SAI. Un projet d'appel d'offres correspondant au nouveau cadre de réflexion ci-dessus a été transmis aux municipalités à la fin 2011.

L'adjudication du mandat étant prévue d'ici l'été 2012, l'étude proprement dite devrait démarrer à l'automne 2012, pour une durée de 18 mois environ.

Un préavis spécifique sera déposé devant les conseils communaux durant l'année 2012.

Espace régional des Pléiades

Rappelons qu'une première demande de soutien a été portée devant le CA de la CIEHL par les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz en 2008 (cf. rapport d'activités 2008). Cette demande portait sur le projet de "Centre de sports et de loisirs des Motalles", dont les préavis municipaux déposés par les deux communes concernées ont finalement été retirés, afin d'en reconsidérer le programme et le coût, jugés trop importants.

Le nouveau projet d'Espace régional des Pléiades a été présenté au CA et reconnu d'intérêt public régional en septembre 2010. Consultées dans le courant de l'automne 2010, les municipalités ont confirmé leur accord de principe au projet et se sont déclarées favorables à l'octroi d'un soutien de Fr. 600'000.-, l'une d'entre elles souhaitant toutefois quelques précisions supplémentaires.

Dès l'obtention des éléments complémentaires et précisions demandés, le CA prévoyait le dépôt d'un préavis spécifique sur cet objet devant les conseils communaux pour décision dans le courant 2011. Les municipalités de Blonay et St-Légier ayant annoncé que les travaux n'étaient finalement pas prévus avant 2013, le dépôt du préavis a été reporté à 2012.

Informations et points divers

Stade de la Saussaz

Le CA a été informé à titre préalable en septembre 2011 d'une demande de soutien à venir de la part des communes de Montreux et Vevey concernant le projet de complexe sportif de la Saussaz. Evalué à Fr. 16 millions, y compris la construction de vestiaires et les aménagements routiers, le projet prévoit notamment la construction d'un nouveau terrain de football en remplacement des terrains de Rennaz, à l'horizon 2013-2014, et la rénovation du stade d'athlétisme en remplacement du stade du Care, à l'horizon 2015. A fin 2011, les communes de Montreux et Vevey ont déposé un préavis devant leurs conseils communaux pour un crédit d'étude. Une demande de participation financière de la CIEHL sera présentée en temps utile.

Comptes et budget

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 4 mai 2011 pour l'examen des comptes 2010 et le 2 novembre 2011 pour l'examen du budget 2012. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Ont notamment été abordés le projet d'agglomération, l'étude d'opportunité d'une fusion, ainsi que les deux projets faisant l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la CIEHL (Espace régional des Pléiades / Auditorium Stravinski).

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2010 et le budget 2012 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2011

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2010, ont atteint le montant de Fr. 374'910.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 28'729.06, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 403'639.06.

Pour mémoire, sur conseil du Service des finances de la Ville de Vevey, le CA a accepté en 2009 qu'une partie des avoirs de la CIEHL, soit Fr. 2 millions, soient bloqués jusqu'à fin 2011, ceci dans l'objectif de bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt (1.5% au lieu de 0.5%). Ces fonds seront à nouveau disponibles en 2012 pour l'octroi de subventions.

En outre, la CIEHL a versé en 2011 le solde de sa participation à l'étude du projet d'agglomération T/U, soit Fr. 125'061.05.

Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales sont quant à eux de Fr. 7'238.-.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 132'370.96, le résultat net de l'exercice 2011 est de Fr. 271'268.10. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2011 est de Fr. 2'782'660.97.

Au nom du Conseil administratif


Serge Jacquin
Président
Syndic de Chardonne


Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales de la Riviera

Annexe : Comptes 2011

Vevey, le 15 mars 2012 SAI / SYG/nc